



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, 6 décembre 2022

L'Observatoire des Grands Projets Franciliens présente les données 2021 et les perspectives en 2023-2024 pour les clauses sociales d'insertion issues des marchés publics en Île-de-France



Ce lundi 5 décembre 2022, les donneurs d'ordre du Grand Paris et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 se réunissent en présence de la **préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIETS)** et le **Groupeement d'intérêt public (GIP) Maximilien** pour présenter les données 2021 de l'Observatoire des Grands Projets Franciliens ainsi que les perspectives pour 2023 et 2024.

Cette rencontre est l'occasion de revenir sur le lancement de l'Observatoire des Grands Projets Franciliens, le 9 mai dernier à Aubervilliers, avec la signature d'une convention entre quatre grands donneurs d'ordre, **la Société du Grand Paris, la RATP, SNCF Réseau (pour les projets Eole et Charles-de-Gaulle Express) et la SOLIDEO**, qui prenaient l'engagement de partager leurs données relatives aux clauses sociales d'insertion issues des marchés publics du Grand Paris et des JOP Paris 2024.

Les signataires de la convention se réunissent une fois par an en comité de pilotage afin de partager et valider les données consolidées par le GIP Maximilien. Ils travaillent

également au sein du « Club des Grands Donneurs d'Ordre » pour renforcer leurs actions conjointes au profit des franciliens les plus éloignés de l'emploi ainsi que des territoires prioritaires tels que les quartiers de la politique de la ville (QPV). Ils sont ainsi amenés à réfléchir aux suites de parcours des salariés en insertion ou au financement des postes de facilitateurs.

L'Observatoire des Grands Projets Franciliens : un outil de mesure, d'évaluation et de mise en visibilité des actions

L'Observatoire des Grands Projets Franciliens est un outil de mesure, d'évaluation et de mise en visibilité des actions des donneurs d'ordre, dans le cadre de leurs marchés publics, pour favoriser l'emploi des franciliens les plus éloignés de l'emploi. Il vise également à soutenir leur engagement social, économique et territorial et à faire évoluer leurs achats à impact social.

L'Observatoire des Grands Projets Franciliens s'inscrit dans le plan d'action de la Mission d'Appui au Développement des Clauses Sociales, initiée par le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, en 2016. Pilotée par la DRIETS, la Mission d'Appui au Développement des Clauses Sociales suit les engagements d'insertion des donneurs d'ordre signataires de la Charte « RSE pour les marchés du Grand Paris » (SGP, SNCF Réseau et RATP) et de la SOLIDEO pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 dans le cadre de leurs marchés.

Quelles données ? Comment sont-elles recueillies ?

Les données recueillies concernent les personnes les plus fragiles et/ou en parcours d'insertion recrutées à l'occasion des travaux liés aux grands projets en Ile de France. Sont ainsi concernés les projets de construction des lignes du Grand Paris Express, le prolongement de la ligne E du RER vers l'ouest (projet EOLE) et le Charles-de-Gaulle Express, le prolongement de la ligne de métro 14 et les opérations de construction liées à l'organisation des JOP Paris 2024.

Ces données proviennent du logiciel de suivi des clauses d'insertion « Clause » utilisé par plus de 90% des structures porteuses des postes de facilitateurs en Ile-de-France.

Les données de l'année 2021, reflets de la progression des actions d'insertion depuis 2020

Lors de son lancement en mai 2022, l'Observatoire avait présenté les données des marchés de 2019 et 2020. Aujourd'hui ce sont les données 2021 (consultables en ligne <https://gipmaximilien.atolcd.com/pentaho/Home>) des grands chantiers qui sont mises en perspective avec les données régionales en Ile-de-France des clauses sociales d'insertion permettant ainsi de connaître la part importante que constituent ces opérations au niveau régional et de mesurer leur impact sur les territoires.

Heures d'insertion générées par l'ensemble des chantiers en Ile-de-France et par les
grands chantiers

L'évolution du nombre d'heures montre une importante montée en charge des Grands Projets Franciliens en 2021. Ainsi, **plus de 1,5 million heures d'insertion** ont été réalisées

grâce à ces projets en 2021, contre 1,3 million en 2020. Cela représente **25% des heures d'insertion exécutées au niveau régional.**

	2021	2020	2021 / 2020
Chantiers tous maîtres d'ouvrage confondus	6,3	4,8	+ 32%
Grands projets franciliens	1,5	1,3	+ 22%

Contrats générés par les clauses d'insertion des grands projets franciliens

Les contrats générés par les grands projets comptent également pour une part très importante puisqu'ils représentent **20,5% du total régional.** A l'image du nombre d'heures d'insertion, ils n'ont cessé de croître, passant de 2 428 en 2020 à **3 292 en 2021.**

Bénéficiaires des clauses d'insertion des grands projets franciliens et focus sur les publics prioritaires

Porteurs d'objectifs d'insertion, les grands projets franciliens ont bénéficié à **2 953 personnes en 2021**, représentant ainsi **23,9%** du nombre total de bénéficiaires au niveau régional. Le nombre de bénéficiaires est en constante augmentation : de 1 948 personnes en 2019 il est passé à 2 154 en 2020 pour atteindre 2 953 en 2021.

Les quatre donneurs d'ordres des Grands Projets Franciliens apportent une attention particulière à la prise en compte des publics prioritaires ce que confirment les données 2021 (en progression par rapport à 2020) concernant **les femmes, les publics issus des Quartiers Politique de la Ville (QPV) et les jeunes de moins de 26 ans.**

Chiffres 2021	Part dans les Grands Projets Franciliens	Part au niveau région Ile-de-France
Les femmes	16,6% (15% en 2020)	15,1% (14,7% en 2020)
Les publics issus des Quartiers Politique de la Ville (QPV)	15,3% (15,6% en 2020)	18,3% (16% en 2020)
Les jeunes de moins de 26 ans	30,3% (28,2% en 2020)	27,6% (27,1% en 2020)

Perspectives 2023-2024 : ouverture de l'Observatoire des Grands Projets Franciliens à de nouveaux grands donneurs d'ordre

L'intégration de nouveaux grands donneurs d'ordre au sein de l'Observatoire des Grands Projets Franciliens est en cours dans le cadre de la Mission d'appui aux clauses sociales (MACS) et en lien avec les travaux conduits dans le cadre du « Club des Grands

Donneurs d'Ordre ». Les perspectives à venir concernent la mise en visibilité des clauses sociales des marchés liés, d'une part à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de **Paris 2024** et d'autre part, aux opérations de renouvellement urbain dans le cadre du **NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain)**.

Lundi 5 décembre 2022 des représentants de Paris 2024 et de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) présentent respectivement, la politique d'achat responsable et la stratégie clause sociale, ainsi que les chiffres du NPRNU et les perspectives d'intégration de l'observatoire.

⇒ La société organisatrice des JOP 2024, **Paris 2024** s'est engagée dans une politique volontariste en termes d'achat responsable reposant sur 5 piliers (économie circulaire, neutralité carbone, innovation sociale, inclusion des personnes en situation de handicap, création de valeur sur les territoires). Une charte sociale avec 16 engagements, dont la prise en compte des publics rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, a été signée par Paris 2024 qui, dans le cadre de ses marchés, a identifié deux familles d'achat devant obligatoirement contenir une clause sociale d'insertion : la sécurité privée et la restauration. Les marchés de nettoyage / gestion des déchets et logistique / événementiel peuvent être clausés en négociation de gré à gré.

⇒ Le **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)** est un levier massif d'investissement dans les quartiers de la politique de la ville sur l'ensemble du territoire français. Il dispose depuis son lancement en 2014 d'une Charte nationale d'insertion qui doit être respectée par l'ensemble des porteurs de projet et maîtres d'ouvrage contractualisant avec l'ANRU. Cette charte contient, entre autres, des objectifs en termes d'insertion à hauteur de 5% minimum pour les investissements et de 10% minimum pour les actions de gestion urbaine de proximité. En Ile-de-France, la contractualisation des projets est toujours en cours mais les estimations portent les objectifs (uniquement sur la partie investissement) à plus de 10 millions d'heures d'insertion à mettre en œuvre par plus de 128 maîtres d'ouvrage sur l'ensemble du territoire francilien.

(Source : Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement – DRIHL IDF et ANRU).

Ces perspectives pour l'Observatoire des Grands Projets Franciliens reflètent les opportunités à venir en termes d'emploi et d'insertion pour les publics les plus fragiles grâce aux importants investissements publics et privés réalisés sur le territoire francilien. Afin de répondre de façon harmonisée et coordonnée aux besoins des maîtres d'ouvrage et des entreprises qui mettront en œuvre leurs objectifs sociaux et environnementaux, l'Etat renforce le maillage territorial francilien de facilitateurs, avec le co-financement de 17 postes de facilitateurs supplémentaires sur le territoire francilien pour 2023, ainsi que le lancement du guichet Vert et du guichet régional des clauses sociales, tous les deux portés par le GIP Maximilien.



Contacts Presse

DRIEETS : Laurence Gréze laurence.greze@drieets.gouv.fr - 06 69 28 72 78.

GIP Maximilien / MACS : Véronique Massé (agence Isée), v.masse@isee-communication.fr
- 06 23 92 26 35

Société du Grand Paris : Jérémy HUPPENOIRE–

jeremy.huppenoire@societedugrandparis.fr – 06 34 47 Pierre MONZO –
pierre.monzo@societedugrandparis.fr – 06 15 05 72 64

SNCF Réseau : Cécilia Vichot - cecilia.vichot@reseau.sncf.fr - 06 16 21 36 35

RATP: servicedepresse@ratp.fr - 01 58 78 37 37

SOLIDEO: Joseph Aubert, j.aubert@ouvrages-olympiques.fr – 06 73 32 18 33

ANRU: Camille MAIRE cmair@anru.fr - 06 73 64 26 07

